

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 27 SEP. 2023

### OBJET :

Demande de subvention exceptionnelle à l'association OGEC Anne Cartier pour la classe des 6<sup>ème</sup> Sport et Environnement dans le cadre de son projet permettant de mettre en relation l'activité physique avec l'environnement et la technologie

### Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 28

N° 2023.09.15

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Duillo NOVARO, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Elisabeth LUQUES (pouvoir à F. FAYARD), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Alain COURTHIAL (pouvoir à E. DELPONT)

**ABSENTS :** Thierry SANCHEZ

Madame Anne-Lise VIALON, Adjointe déléguée au Sport et à la Jeunesse, présente la demande de subvention exceptionnelle déposée par Madame la Cheffe d'établissement du Collège Anne Cartier.

Cette dernière informe que la classe « 6<sup>ème</sup> Sport et Environnement » a participé à un projet citoyen qui permettait de mettre en relation l'activité physique avec l'environnement et la technologie, dans le but de responsabiliser et de rendre plus autonome les élèves. Ce projet consistait à se rendre en mars et avril 2023 dans un centre équestre sur plusieurs séances.

Le coût global de cette action s'élève à 3 360 € (frais du centre équestre et transport). Dans le cadre de ce projet, la Cheffe d'établissement a sollicité financièrement la commune de Livron-sur-Drôme à hauteur de 2 000 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 €, soit 50 € par élève Livronnais, sous réserve de la transmission du budget finalisé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 28 Pour :**

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « OGEC Anne Cartier » d'un montant de 800 € dans le cadre d'une prise en charge du coût de ce projet pour 16 élèves livronnais ;
- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
Publié le 27 SEP. 2023 SLO  
ID : 026-212601652-20230925-DELIB20230915-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

*J. J. J.*



La secrétaire de séance,

*B. B.*

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

27 SEP. 2023